

RÉUNION DU 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation: 19 mars 2019

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU. Bruno MOUNIER, Laurent COSNARD, Aurélie ROY, Christine RATEAUD et Emilie JOLLY.

Absents excusés : Peggy PELLETIER (donne pouvoir à Aurélie ROY)

Secrétaire de séance : Aurélie ROY

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire du 11 février 2019 a procédé à une nouvelle modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Cette délibération restitue la compétence ramassage scolaire aux communes qui souhaitent devenir AO2. La Communauté de Communes s'était aussi engagée à accompagner les communes auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour étudier les conditions de maintien du service. De même, comme pour tout transfert de compétence, la CLETC sera chargée d'évaluer pour chaque commune ayant pris la décision de devenir AO2 les transferts de compétences réalisés.

En conséquence, le Conseil Communautaire retire des statuts de Vals de Saintonge Communauté, les missions à caractère d'intérêt général suivantes :

- ramassage scolaire pour les écoles élémentaires et préélémentaires sur les secteurs des communes de Saint-Jean d'Angély, Bernay-Saint-Martin, Loulay, Villeneuve-la-Comtesse, Néré, Saint-Pierre de Juillers »

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver la modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté comme exposée ci-dessus. Monsieur le Maire est autorisé à signer les statuts ci-annexés et à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

REFERENT SMCA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création, au 1^{er} janvier 2019, du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), compétent en matière de GEMAPI par transfert de compétence des EPCI membres.

Afin d'impulser les programmes et la réalisation des actions qui intéressent le ou les sous-bassins dont dépendent les communes, cinq commissions géographiques ont été instituées : marais Nord de Rochefort, marais de Brouage, vallée de la Charente, Gères-Devis et Arnoult-Bruant.

Ces commissions géographiques ont vocation à réunir le plus largement possible toutes celles et ceux, qui d'une manière ou d'une autre, souhaitent participer à l'aménagement et au développement du sous bassin concerné, en faisant remonter au comité syndical les enjeux et besoins exprimés localement.

De ce fait, l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'action du SMCA ont été sollicitées afin de leur proposer, de manière optionnelle et sur un principe de volontariat, de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de la possibilité de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques qui concerne la commune et désigne Monsieur Frédéric BRUNETEAU en qualité de référent communal.

ISOLATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de refaire l'isolation des combles des deux logements communaux.

Deux entreprises ont été contactées afin de réaliser des devis.

Logement 7 route de St Savinien :

- Société TTBR : 1 419 € HT soit 1 497.05 € TTC avec une aide de 289 € d'EDF – reste à charge de la commune : 1 208.05 €.
- Société Isola : 1 753.44 € HT soit 1 849.88 € TTC avec une aide de 1 300 € de TMF – reste à charge de la commune : 549.88 €.

Logement 9 route de St Savinien :

- Société TTBR : 1 683 € HT soit 1 775.57 € TTC avec une aide de 358 € d'EDF – reste à charge de la commune : 1 417.57 €.
- Société Isola : 1 995.04 € HT soit 2 104.77 € TTC avec une aide de 1 480 € de TMF – reste à charge de la commune : 624.77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir les propositions faites par la société Isola pour un coût total de 1174.65 € et charge Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

ETUDE HYDRAULIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en conformité des points incendie, il est nécessaire de connaître la pression et le débit hydraulique sur le puisard situé au village « Le Chevalier » et dans les canalisations d'eau au village « Le Boutet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire réaliser cette étude par les services de la RESE les Estuaires qui définira s'il est possible ou non d'installer un poteau incendie de 30m3 minimum. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à ce dossier.

PROJET ARRET DE BUS ET CHEMINEMENT PIETONNIER

Monsieur le Maire informe le conseil que pour faire avancer le projet, il est nécessaire de lui donner toutes les autorisations relatives ce dossier : demande de devis divers, démarches administratives ...et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Après explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

1. Débat budgétaire : Monsieur le Maire donne lecture des résultats de clôture pour l'exercice 2018, à savoir : excédent de 9 135.68 € en investissement et excédent de 45 343.50 € en fonctionnement. Les résultats sont identiques à ceux de 2017. Les dépenses prévues pour 2019 seraient :
 - = Point à temps automatique pour 10 000 € environ
 - = 1.6 km de voirie « Prairie de l'Anglée » à refaire en totalité- inscrire en investissement
 - = Projet « Les Tartres » : projet arrêt bus, déplacement du poteau ... – inscrire 10000 €
 - = Remplacement des volets de la location N°9
 - = Réfection de la clôture de la location N°9 } 4000€
 - = Réserves incendie (si subventions possibles)
2. Repas des aînés : il se déroulera le dimanche 12 mai 2019 au restaurant « Le Bec Fin ». Le conseil décide du menu.
3. Aire de jeux : Madame JOLLY fait part d'une suggestion d'un propriétaire d'une maison au lotissement qui aimerait la mise en place d'une aire de jeux pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.